

Procès-verbal de la Réunion du Comité Social et Économique

Séance extraordinaire du 13 octobre 2025

Représentants Direction		Présent	Absent
Mme LOTH	Présidente	X	
Mme AMMOUR	Responsables des Ressources Humaines	X	
Mme CHABANE	Responsable des Relations Sociales	X	

	Titulaires	Présent	Absent
CAT	M. TRAORE		X
	Mme IVAVA	X	
CFE-CGC	M. TOURTE		X
	M. DELAYGUE		X
CGT	M. AURORE	X	
	Mme BERTAUD	X	
	M. BETTAHAR	X	
	Mme KURAK	X	
	M. BOUMEDIENE	X	
FO	M. DIAWARA	X	
SLICA	M. ROSSELOT	X	
	Mme DIALLO	X	
	M. SAUPE	X	
	M. ZEGHOUDI	X	
	M. SRI SATTYA	X	
	Mme LAVILLE		X
	Mme BASTIDE		X
SNAA-UNSA	M. MOHAMAD		X
	M. YATTABARE		X
	M. BALACHANDAR		X
Sans étiquette	Mme DAQUIN	X	

	Suppléants	Présent	En remplacement de
CAT	M. GRONDIN	X	M. TRAORE
CFE-CGC	Mme MONTANINI	X	M. DELAYGUE
	Mme GALY	X	M. TOURTE
SLICA	Mme TRAORE	X	Mme BASTIDE
	M. SAINTEN	X	Mme LAVILLE

SNAA-UNSA	M. TEBOUL	X	M. BALACHANDAR
Sans étiquette	M. BEDU	X	M. YATTABARE

	Représentants syndicaux	Présent	Absent
CAT	Mme BATHOSSI	X	
CGT	M. BRANCHARD	X	
CFE-CGC	M. THOMAS		X
FO	M. SGRO	X	
SLICA	Mme QUENUM	X	
SNAA-UNSA	M. ESPINET	X	

Invité		Présent	Absent
M. DANCKOF	Trésorier du CSE sortant	X	
M. BALACHANDAR	Secrétaire du CSE sortant		X

ORDRE DU JOUR

- 1) **Compte rendu de gestion et approbation des comptes de l'ancienne mandature (dont point et vote sur l'affectation des biens et conditions de transfert des droits, obligations, créances et dettes de l'ancien CSE) en présence du secrétaire sortant et du trésorier sortant** 3
 - 2) **Point sur la modification des comptes bancaires du comité – comptes ASC et AEP – (choix de la banque, désignation de la ou des personnes habilitées à ouvrir les comptes et/ou les utiliser)** 7
 - 3) **Vote du CSE :** 8
 - a. **Sur la désignation d'un nouveau cabinet d'expertise-comptable chargé de la gestion et de l'approbation des comptes du CSE (comptes ASC et AEP) à la suite de son renouvellement le 12 juin 2025** 8
 - b. **Sur le choix du cabinet d'expertise-comptable** 8
 - 4) **Vote du CSE :** 9
 - a. **Sur le recours à un cabinet d'expertise-comptable ayant pour mission d'examiner les comptes de l'ancienne mandature** 9
 - b. **Sur le choix du cabinet d'expertise-comptable** 9
 - 5) **Vote sur le budget prévisionnel du CSE – comptes ASC et fonctionnement – pour l'année 2025** 10
 - 6) **Point sur le règlement intérieur du CSE** 11
-

La séance est ouverte à **10h11**, sous la présidence de Mme. LOTH.

1) Compte rendu de gestion et approbation des comptes de l'ancienne mandature (dont point et vote sur l'affectation des biens et conditions de transfert des droits, obligations, créances et dettes de l'ancien CSE) en présence du secrétaire sortant et du trésorier sortant

Mme LOTH : L'ancien secrétaire Monsieur Balachandar est absent. En revanche, l'ancien Trésorier, Monsieur Danckof, est là.

M. SRI SATTYA (SLICA) : J'ai un préambule à lire pour ce point :

1. Non-respect des obligations légales et statutaires :

L'arrêté des comptes constitue une obligation fondamentale pour toute gestion administrative et financière. Or, l'ancienne mandature n'a pas respecté les délais requis pour la production et la présentation de ces comptes. Ce manquement constitue une infraction grave aux principes de transparence, de responsabilité et de bonne gouvernance.

Mesdames, Messieurs,

Je souhaite aujourd'hui porter à votre connaissance une décision importante, prise dans un souci de **responsabilité, de transparence et de protection de notre CSE**.

Suite à plusieurs constats préoccupants liés à la fin de la précédente mandature, il a été décidé de **ne pas accorder le quitus** pour la gestion passée, et de recourir à un **cabinet d'expertise indépendant** chargé de réaliser un audit complet des comptes et de la situation administrative.

Pourquoi une telle décision ?

Parce que **plusieurs faits objectifs** soulèvent de sérieuses interrogations :

- Il y a eu **un délai de 7 jours** entre la proclamation des résultats des élections et le **changement des serrures** des locaux, période pendant laquelle **les anciens élus détenaient encore les clés**.
- Durant cette même période, les **mots de passe des boîtes mail professionnelles ont été modifiés**, sans transmission ni traçabilité, ce qui a compromis l'accès aux correspondances administratives.
- Enfin, un **écart significatif a été constaté entre l'inventaire des biens réalisé par les anciens élus** et le **constat dressé par l'huissier de justice**, à la suite du changement d'équipe.

Ces éléments ne peuvent pas être ignorés. Ils traduisent un **manque de rigueur dans la transition**, et potentiellement des irrégularités que nous devons objectiver et, le cas échéant, corriger.

Le recours à un cabinet d'audit indépendant n'est pas une mesure de défiance syndicale, mais une **démarche de bonne gestion**. Il permettra de faire toute la lumière sur la situation financière et administrative de la précédente mandature, et de **sécuriser juridiquement notre action**.

Nous devons cette transparence aux élus, à la Direction, et surtout aux salariés.

Je vous remercie pour votre attention et pour votre soutien dans cette démarche de clarté et de responsabilité.

Je souhaite que ce point (quitus) soit reporté à l'issue de l'expertise des comptes dont il sera question au point 4.

M. TEBOUL (UNSA) : Tu réclames une expertise pour 3 points ? Combien coûte l'expertise ?

Mme BATHOSSI (RS CAT) : CAT souscrit parfaitement à ce qui vient d'être dit, qui est légitime, d'autant qu'on nous demande un quitus sans nous présenter les comptes par un expert-comptable. Nous demandons que les élus de CAT soient informés. J'espère que le cabinet qui sera choisi sera transparent.

M. TEBOUL (UNSA) : Le quitus est-il validé par le trésorier uniquement ou par le secrétaire et le trésorier ?

M. SRI SATTYA (SLICA) : Par les 2.

M. DANCKOF : Jusqu'au 10 juin, l'expert-comptable était informé de tout ce qui se passait sur les comptes.

M. TEBOUL (UNSA) : L'expert-comptable aurait dû préparer le bilan au 10 juin.

M. DANCKOF : C'est ce que j'avais demandé, par écrit, sans réponse. Il faut savoir que je n'ai pas accès aux chèques Cadhoc et aux listings. Il y a des choses sur lesquelles je ne peux pas vous répondre.

M. SRI SATTYA (SLICA) : Il n'y a pas eu de renouvellement de l'expert-comptable. Nous avons trouvé un autre cabinet d'expert-comptable qui va nous accompagner, pour un tarif 2 fois moins cher.

M. ESPINET (RS UNSA) : Vous dites que l'ancienne mandature n'a pas renouvelé l'expert-comptable, mais vous soulignez que celui que vous avez trouvé est moins cher. N'est-ce pas dû à une volonté ? Il y a maintenant des soucis de communication entre l'ancien et le nouvel expert-comptable. Je suis gêné du fait que vous arguez qu'il n'y a pas eu de volonté sur le quitus de la part de l'ancienne mandature.

M. DANCKOF : Pour information, le contrat initial a été signé il y a plus de 10 ans, alors que la CGT était en place. Je ne l'ai pas retrouvé, mais il s'agit d'une tacite reconduction sauf en cas de résiliation. J'interrogerai Monsieur Mazeau.

Mme BATHOSSI (RS CAT) : Je suis gênée du fait que l'ancien secrétaire n'est pas là et ce n'est pas au seul ancien trésorier de se justifier. Les comptes doivent être transparents et on doit y voir clair. La loi prévoit que la présentation des comptes soit réalisée dans les 6 premiers mois. Arrêtez de nous

prendre pour des enfants en prétextant que l'expert-comptable n'a pas répondu. Il y a beaucoup d'irrégularités, c'est grave. Tout devrait être tracé.

M. DANCKOF : Les comptes 2024 ont été présentés et approuvés. Mais seulement après qu'il a présenté les comptes, l'expert-comptable envoie sa lettre de mission pour l'année suivante (à savoir 2025). À partir du moment où sa lettre de mission pour 2025 n'est pas signée, même s'il a toutes les informations, il est normal qu'il ne les présente pas.

Mme BATHOSSI (RS CAT) : Ce dont on parle est à la limite du pénal : le bureau a obligation de présenter les comptes, c'est une obligation de résultat, peu importe l'expert.

M. DANCKOF : J'entends, mais je ne peux pas forcer l'expert à présenter les comptes sans être payé.

M. BEDU (sans étiquette) : Tu sais très bien que ce n'est pas parce que ce n'est pas payé que les comptes ne sont pas présentés. Je sais qu'il manquait un tas de justificatifs, mais l'expert aurait émis les réserves associées.

M. AURORE (CGT) : Nous avons des questions des salariés. Parlons concrètement : que va-t-il se passer ?

M. SRI SATTYA (SLICA) : Le nouvel expert va réaliser l'audit des comptes de l'ancienne mandature.

M. AURORE (CGT) : Ensuite, vous allez ouvrir le CSE ? Les salariés se demandent si ce sera ouvert avant Noël et s'ils auront les chèques Noël. Nous partirons alors sur un budget prévisionnel.

M. DANCKOF : Ce dont je suis certain, c'est que l'expert-comptable a été complètement payé pour 2024.

M. BOUMEDIENE (CGT) : Il aurait dû fournir les documents et envoyer la facture au nouveau CSE. Ça aurait dû être fait en juillet afin qu'on soit réuni dans la foulée pour valider les comptes.

Mme IVAVA (CAT) : Avec quel budget les comptes vont-ils être présentés alors que les comptes ne sont pas encore clôturés ?

M. SRI SATTYA (SLICA) : Nous allons élaborer un budget prévisionnel.

Mme BATHOSSI (RS CAT) : Nous sommes en situation de paralysie.

M. ESPINET (RS UNSA) : Vous avez fait une note d'information récente faisant état d'un solde positif.

M. SRI SATTYA (SLICA) : Oui, au 15 juillet.

M. ESPINET (RS UNSA) : Donc après le 10 juin.

M. ESPINET (RS UNSA) : Depuis tout à l'heure, vous annoncez établir un budget prévisionnel pour un fonctionnement normal. Je constate que vous avez attendu pour nous dire cela. Pourquoi cela n'a-t-il pas été anticipé ? Il y a des priorités.

Mme BATHOSSI (RS CAT) : Nous sommes dans un délit d'entrave.

M. BRANCHARD (RS CGT) : Nous allons reporter le point, nous n'avons ni les chiffres ni l'ancien secrétaire.

M. SRI SATTYA (SLICA) : Je demande moi aussi le report du point.

M. TEBOUL (UNSA) : Il est noté sur le document des comptes « argument pour refuser le quitus ». Dans ces arguments, tu parles d'un huissier. Peux-tu nous fournir le constat d'huissier relatif à l'écart d'inventaire ?

M. SRI SATTYA (SLICA) : Je vous le fournirai après l'expertise

M. TEBOUL (UNSA) : Tu dis qu'il y a un écart significatif. Que veut dire « significatif » ?

M. SRI SATTYA (SLICA) : Je serai dans la transparence. Pour information, les tickets SpeedPark s'élèvent dans le stock à 990 tickets alors que l'inventaire n'en révèle que 500 tickets. C'est la raison pour laquelle j'ai demandé un audit.

Mme LOTH : Ainsi, nous reportons ce point. J'ai le sentiment que nous allons avoir du mal à nous mettre d'accord sur ce qui aurait dû être fait et à quelle échéance. Il va falloir trancher, car le point ne peut être reporté indéfiniment.

Mme CHABANE : Les élus souhaitent le reporter jusqu'à l'expertise.

M. BRANCHARD (RS CGT) : Une personne sur les 2 est présente ce jour. Le trésorier est à même de répondre à chaque question et pour autant, M. DANCKOF renvoie vers l'expert-comptable.

M. DANCKOF : Je ne peux pas répondre à tous, car je n'avais pas accès à la boutique.

M. BRANCHARD (RS CGT) : Le trésorier est censé répondre.

M. DANCKOF : Chaque fois que Monsieur Sri Sattya m'a appelé pour avoir une réponse, je la lui ai donnée.

M. BRANCHARD (RS CGT) : De même, Messieurs Espinet et Teboul critiquent la façon de faire de Monsieur Sri Sattya, mais il fallait faire quelque chose quand vous étiez en place.

Mme BATHOSSI (RS CAT) : Un audit est nécessaire pour obtenir des informations transparentes.

M. BRANCHARD (RS CGT) : Il n'y a pas eu de voyage, vous n'êtes pas capables d'envoyer les chocolats aux personnels en arrêt maladie.

Mme BATHOSSI (RS CAT) : C'est du pipeau de nous dire qu'on va contacter l'ancien comptable. L'ancien bureau n'a plus les moyens de le faire. C'est aux élus actuels de prendre les choses en main. En l'état, on ne peut pas engager de dépenses. Nous proposons d'engager un commissaire pour gérer les activités sociales et culturelles du CSE. Le secrétaire n'a qu'une voix et les décisions se prennent à la majorité. Désignons un expert et faisons gérer les comptes par un commissaire.

M. SRI SATTYA (SLICA) : Nous reviendrons sur ce point lorsqu'il y aura la présentation du budget prévisionnel (point 5). Nous sommes sur le point 1.

Mme BATHOSSI (RS CAT) : Il faut solder la situation actuelle avant tout.

M. SRI SATTYA (SLICA) : J'ai bien donné l'argument de l'expertise des comptes du 31 octobre 2021 au 30 juin 2025.

M. AURORE (CGT) : Une fois les comptes audités, vous allez pouvoir avancer ?

M. SRI SATTYA (SLICA) : Oui.

M. TEBOUL (UNSA) : Je demande à voter le report du point.

Le report du point est soumis à l'approbation des 20 votants :

- Pour : 20

Le point est reporté à l'unanimité.

Mme KURAK (CGT) : Avant le départ de M. Danckof, j'aimerais savoir s'il reviendra pour la présentation des comptes.

M. DANCKOF : Bien sûr, j'assume jusqu'au bout.

M. DANCKOF quitte la séance.

2) Point sur la modification des comptes bancaires du comité – comptes ASC et AEP – (choix de la banque, désignation de la ou des personnes habilitées à ouvrir les comptes et/ou les utiliser)

M. SRI SATTYA (SLICA) : Je propose de transférer les comptes du CIC vers le Crédit Mutuel (filiale du CIC) – agence du 7 boulevard de Strasbourg 93600 Aulnay-sous-Bois –, qui propose de meilleures conditions.

M. SGRO (RS FO) : Il faudrait que les changements soient inscrits au règlement intérieur.

M. SRI SATTYA (SLICA) : Ce n'est pas une obligation, il suffit d'informer les élus.

M. SGRO (RS FO) : Nous y reviendrons au point 6.

Mme BATHOSI (RS CAT) : Vous voulez que l'assemblée valide le changement de banque. Il faudrait être cohérent. Transférer un compte d'une banque à une autre relève de la responsabilité du bureau. En outre, nous n'avons aucun état des comptes actuels sur fonctionnement et activités sociales et culturelles. Personne ne le sait.

M. SRI SATTYA (SLICA) : La gestion des moyens relève du bureau du CSE, conformément à l'article L2315-23 du Code du travail.

M. ESPINET (RS UNSA) : Vous portez depuis plusieurs réunions la notion de transparence. Ici, les élus vous demandent de faire des choses et vous leur répondez que vous n'y êtes pas obligé. Pourquoi ne pas aller au-delà de la loi pour davantage de transparence, puisque vous vous en faites le porte-parole ? C'est de la transparence à géométrie variable.

M. SRI SATTYA (SLICA) : Les élus (pas les RS) peuvent librement venir consulter les relevés bancaires au bureau du CSE.

Mme BATHOSI (RS CAT) : En tant que RS, je suis pleinement habilitée à poser des questions. Qu'est-ce qui vous empêche, ce jour, de nous indiquer avec transparence ce que vous héritez en fonctionnement et en ASC ?

M. SRI SATTYA (SLICA) : C'est inscrit sur le document qui vous a été remis.

Mme KURAK (CGT) : J'interromps les débats pour vous annoncer que notre délégué central étant convoqué en entretien disciplinaire, nous quittons momentanément la séance le temps de l'entretien et nous dénonçons la discrimination syndicale pratiquée par Servair. Je vous rappelle, Madame Loth, que vous avez récemment été condamnée pour discrimination syndicale.

La délégation CGT quitte la séance.

3) Vote du CSE :

a. Sur la désignation d'un nouveau cabinet d'expertise-comptable chargé de la gestion et de l'approbation des comptes du CSE (comptes ASC et AEP) à la suite de son renouvellement le 12 juin 2025

La désignation d'un nouveau cabinet d'expertise-comptable est soumise à la validation des 15 votants :

- Pour : 13 (7 SLICA, 1 UNSA, 1 FO, 2 CFE-CGC, 2 sans étiquettes)
- Ne prennent pas part au vote : 2 (2 CAT)

La désignation d'un nouveau cabinet est approuvée à la majorité des votants.

b. Sur le choix du cabinet d'expertise-comptable

M. SRI SATTYA (SLICA) : Le choix se porte sur CSE Consultant, sis au 2 avenue de Corbera, 75012 Paris. Le CSE sera accompagné par Carlos Ghodino.

Mme BATHOSI (RS CAT) : C'est le comptable de la direction. Pourquoi n'y a-t-il pas eu un appel d'offres sur le choix du cabinet ?

M. TEBOUL (UNSA) : Est-ce le même cabinet que le syndicat SLICA ?

M. SRI SATTYA (SLICA) : Non.

La désignation du cabinet CSE Consultant est soumise à la validation des 15 votants :

- Pour : 12 (7 SLICA, 1 FO, 2 CFE-CGC, 2 sans étiquettes)
- Ne prennent pas part au vote : 3 (1 UNSA et 2 CAT)

Le cabinet CSE Consultant est approuvé à la majorité des votants.

4) Vote du CSE :

a. Sur le recours à un cabinet d'expertise-comptable ayant pour mission d'examiner les comptes de l'ancienne mandature

Le recours à un cabinet d'expertise-comptable ayant pour mission d'examiner les comptes de l'ancienne mandature est soumis à l'approbation des 15 votants :

- Pour : 15

La proposition est approuvée à l'unanimité.

M. TEBOUL (UNSA) : Il est même possible de placer la fameuse motion.

M. SAUPE (SLICA) : Vous avez voté contre.

b. Sur le choix du cabinet d'expertise-comptable

M. SRI SATTYA (SLICA) : Nous proposons le cabinet SAPHYRIS Conseil et Expertise CSE, sis au 18 place des Nymphéas, 93420 Villepinte.

M. SGRO (RS FO) : Connaissez-vous ce cabinet ?

M. SRI SATTYA (SLICA) : Oui.

La désignation du cabinet Saphyris est soumise à la validation des 15 votants :

- Pour : 12 (7 SLICA, 1 FO, 2 CFE-CGC, 2 sans étiquettes)
- Ne prennent pas part au vote : 3 (1 UNSA et 2 CAT)

Elle est approuvée à la majorité.

5) Vote sur le budget prévisionnel du CSE – comptes ASC et fonctionnement – pour l’année 2025

M. SRI SATTYA (SLICA) : Quelqu'un voit-il un inconvénient au fait que ce soit présenté par un de mes collègues qui est plus qualifié que moi en la matière ?

Mme BATHOSSI (RS CAT) : La trésorière ne doit pas présenter ?

M. SRI SATTYA (SLICA) : Elle est absente.

Mme LOTH : Elle n'est pas tenue d'être présente.

Mme BATHOSSI (RS CAT) : Elle a une responsabilité propre et il faut s'assurer que le budget a été élaboré avec elle.

M. SRI SATTYA (SLICA) : Au mois de juillet, la subvention a été versée et une autre interviendra le 15 octobre. Le budget prévisionnel se base sur ces 2 subventions pour les fêtes de fin d'année. 65 000€ pour fonctionnement et environ 300 000€ pour les œuvres sociales. Concernant les œuvres sociales, nous conservons un matelas de 21 000€ en cas de factures en attente de paiement.

Mme BATHOSSI (RS CAT) : Assurance quel véhicule est concerné sur le document ?

M. SRI SATTYA (SLICA) : Ce sont les 2 véhicules du CSE.

M. TEBOUL (UNSA) : Les 11 700€ pour le conseil juridique sont une action que vous allez engager ?

M. SRI SATTYA (SLICA) : C'est une provision, nous n'avons rien payé.

M. TEBOUL (UNSA) : Pour quelle action est-ce prévu ?

M. DIAWARA (FO) : La bureautique n'a pas été budgétée ; pourquoi ?

M. SRI SATTYA (SLICA) : C'est la direction qui fournit. Pour information, j'ai mis fin aux prélèvements des imprimantes Ricoh.

M. SGRO (RS FO) : Si Ricoh se retourne contre le CSE, que faire ? Tu aurais dû le budgéter.

M. SRI SATTYA (SLICA) : Quoi qu'il en soit, nous confirmons qu'il n'y aura pas de location.

M. SGRO (RS FO) : C'est très bien, c'est ce que nous demandons depuis des années, mais en cas de contentieux, il aurait fallu le budgéter.

Mme BATHOSSI (RS CAT) : Pour l'expert-comptable, vous n'avez pas lancé d'appel d'offres ?

M. SRI SATTYA (SLICA) : Non, nous n'y sommes pas tenus.

Messieurs Bettahar et Branchard réintègrent la séance.

Mme MONTANINI (CFE-CGC) : Où en est-on de la dette que nous épongeons depuis des années ?

M. SRI SATTYA (SLICA) : C'est à la direction de répondre.

M. SGRO (RS FO) : Auparavant, cette subvention apparaissait dans les comptes du CSE.

Mme LOTH : Elle doit effectivement apparaître.

M. SGRO (RS FO) : Vous évoquez ici la dette de S2, mais nous évoquons pour notre part la dette de 20 000 €.

Mme LOTH : Il y a effectivement 2 dettes. Celle-ci sera encore remboursée sur 2026. Elle doit apparaître dans les comptes.

M. SRI SATTYA (SLICA) : Il ne s'agit que d'un budget prévisionnel.

Mme LOTH : On ne peut pas voter un budget prévisionnel sans la mentionner.

M. SRI SATTYA (SLICA) : Si, cela est possible.

Mme LOTH : Non, il faut la faire apparaître.

M. SRI SATTYA (SLICA) : La dette est déjà déduite sur les chiffres qui apparaissent.

M. SAUPE (SLICA) : L'ancienne mandature l'a déduit de la subvention du début d'année. On ne va pas la déduire 2 fois !

Mme LOTH : La direction va vérifier qu'il a bien été déduit de la subvention la dette de 17 000 €.

M. SGRO (RS FO) : Vu qu'il manque des choses, ne reporte-t-on pas le vote ?

M. DIAWARA (FO) : Il faut de la transparence et cela doit apparaître dans le document.

M. TEBOUL (UNSA) : Qui a contracté cette dette de 260 000€ ?

Le budget prévisionnel 2025 du CSE est soumis à l'approbation des 16 votants :

- Pour : 11 (7 SLICA, 2 CFE-CGC, 2 sans étiquettes)
- Ne prennent pas part au vote : 5 (1 UNSA, 1 FO, 2 CAT, 1 CGT)

Il est approuvé à la majorité des votants.

6) Point sur le règlement intérieur du CSE

M. SRI SATTYA (SLICA) : Il s'agit d'une demande collégiale de mettre en place un règlement intérieur.

M. SGRO (RS FO) : Je tiens à remercier le secrétaire à avoir commencé à l'établir. Il manque pour nous quelques éléments et nous reviendrons vers lui pour lui en faire part. Voilà 5 ans que nous réclamons un règlement intérieur de CSE. C'est au sein de ce document qu'il faut intégrer les éléments qui régissent le CSE.

Mme BATHOSSI (RS CAT) : Nous n'avons reçu le projet de règlement intérieur que ce matin.

M. SRI SATTYA (SLICA) : C'est un projet à étudier, nous y reviendrons en réunion plénière une première fois pour que les élus fassent part de leurs suggestions puis une 3^e réunion fera l'objet de son approbation.

Mme LOTH : J'ai une annonce à faire : le 13 octobre, nous nous étions engagés à remettre en place le bureau du CSE et du secrétaire, c'est fait aujourd'hui.

M. BRANCHARD (RS CGT) : Comment y accède-t-on ? On ne pourra donc pas y accéder si le local du CSE est fermé ?

M. SRI SATTYA (SLICA) : Non, ce ne doit pas être un local bis.

Mme LOTH : L'accord du CSE fait mention que tout doit passer par le secrétaire.

M. ESPINET (RS UNSA) : Oui, l'accord prévaut pour tout ce qui relève du substantiel.

M. BRANCHARD (RS CGT) : Quid des adresses mails ?

Mme CHABANE : J'ai relancé l'informatique et le referai à l'issue de la réunion.

M. BRANCHARD (RS CGT) : Et le matériel ?

Mme AMMOUR : Le délai de livraison est entre 8 et 12 semaines, les tablettes arriveront donc au plus tard mi-décembre. Nous allons relancer la DSI.

La séance est levée à 11h35.

Emargement - Réunion extraordinaire du Comité Social et Economique
du 13 octobre 2025

DEBUT DE REUNION : 10 : 00

FIN DE REUNION : 11h30

Syndicat	Sce	Nom	Matricule	Horaire prévu	Emargement		Syndicat	Sce	Nom	Matricule	Horaire prévu	Emargement	
					HS	Récup.						HS	Récup.
TITULAIRES 1er collèège - Ouvriers/Employés													
CAT	TRANSPORT	TRAORE Mamadou	654209				CAT	TRANSPORT	GRONDIN Henry	655872			
CAT	PRESSE DOC ATELIER	IVAVA Marielle	10116	REPOS			CAT	MONTAGE	BARTEL Marlène	12302			
CGT	TRANSPORT	AURORE Luden	11088				CGT	TRANSPORT	SAOUDI Kamal	17170			
CGT	MONTAGE	BERTAUD Dorothée	655661	6h-13h30			CGT	MONTAGE	ROUSSEL Isabelle	12116			
CGT	TRANSPORT	BETTAHAR Okacha	656559	13h00-14h30			CGT	MONTAGE	TRAORE Diegoul	709379			
FO	TRANSPORT	DIAWARA Meïdi	718435	14h00-22h30			FO	QUAI AIR FRANCE	PEDRO Sylvère	719420			
SILICA	TRANSPORT	ROSSELOT Steve	654402	REPOS			FO	LAVERIE	MBOME Marie Paule	715960			
SILICA	MONTAGE	DIALLO Sokona	712300	REPOS			SILICA	TRANSPORT	HESSAMI Tarik	666120			
SILICA	TRANSPORT	SAUPE Jérôme	659182	REPOS			SILICA	PRESSE DOC ATELIER	NECER Farida	658866			
SILICA	ARMEMENT AF	MOHAMAD BACHIR	712422	14h00-22h30			SILICA	LAVERIE	DIALLO David	663715			
SILICA	ARMEMENT CIES	ZEGHOUDI Ghouti	654656	08h5-14h45			SILICA	TRANSPORT	TRAORE Diouma	703021			
SMAA-UNSA	LAVERIE	YATTABARE Yaya	13237	REPOS					BEDU Fabrice	702534			
SILICA		DAQUIN Chantal	654066	REPOS			SMAA-UNSA	LAVERIE	N'DIAYE Fatou	710167			
SMAA-UNSA	ARMEMENT AF	MOHAMAD Dayyane	707743				SMAA-UNSA	TRANSPORT	KOBA Fousseyinou	667492			
TITULAIRES 2ème collèège - Maîtrises													
CGT	RELATIONS CIES	KURAK Ayfer	657889				CGT	TRANSPORT	BA Adama Pierre	653515			
CGT	LANCÈMENT REGUL	BOUMEDIENE Abdelhafid	10244	REPOS			CGT	SUPERVISION AF	FRANÇILLONNE Séverine	656811			
SILICA	STRUCT.FOOD	SRI SATTYA Kaladarane	655992				FO	RELATIONS AF	CALEIRO Michel	10991			
SILICA	R.H.	LAVILLE Véronique	653959				SILICA	LAVERIE	GOUMIDI Nora	654361			
SMAA-UNSA	STRUCTURE LAVERIE	BALACHANDAR Sp	11007				SILICA	SUPERVISION CIES	SAINTEN David	658531			
CFE-CGC	STRUCTURE LAVERIE	TOURTE Vincent	655062				SMAA-UNSA	LANCÈMENT AF	TEBOUL Steve	655963			
TITULAIRE 3ème collèège - Cadres													
CFE-CGC	MAGASIN	DELAGUE Jlm	11748				CFE-CGC	GATEOPEX	MONTANINI Corinne	11321			

REPRESENTANTS SYNDICAUX AU CSE

CAT	SUPERVISION AF	BATHOSSI Adèle Hélène	656959	REPOS			REPOS.
CFE-CGC	LANCÈMENT REGUL	THOMAS Stéphane	12856				
CGT	AJUSTEMENT	BRANCHARD Bruno	11841	REPOS			
FO	LAVERIE	SGRO Marc	659932	14h/22h31			
SMAA-UNSA	LANCÈMENT AF	ESPINET Emmanuel	17380	14h00/17h40			
SILICA	FINAL HOLDING	QUENIUM Yvette	702232	19h00/17h30			

INVITES

ABSENT - Remplacé par GALY Amélie

ABSENT - Remplacé par MONTANINI Corinne

SUPPLÉANT 2ème collèège - Maîtrises

(uniquement présents à la réunion en cas d'absence du titulaire)

SUPPLÉANT 3ème collèège - Cadres

(uniquement présent à la réunion en cas d'absence du titulaire)